



pouvoir s'opposer



toujours proposer



Comité de  
Grève des  
salariés du  
CH du  
Rouvray

# Ensemble tout est possible !



## **Compte rendu des négociations Intersyndicales / Comité de Grève / ARS Des jeudi 31 mai et vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018**

### **Rappel :**

- fin 2017 l'ARS se proposait de prélever des moyens au Rouvray afin de les redistribuer à Dieppe et au Havre. Les CH du Rouvray étant, prétendument, le "moins pauvre" des trois !
- Le dernier projet d'hospitalisation ado était dans les poubelles de l'ARS, retoqué comme les précédents.
- La création d'une UHSA était au point mort, peut-être, un jour, quelque part...

### **Premier constat : le ton a changé !**

Les Hauts fonctionnaires de l'ARS semblent découvrir le fonctionnement d'un Hôpital et des soins qui y sont prodigués... Il est vrai que dans leur "bulle technocratique" ils ne sont approchés, habituellement, que par de rares Médecins "triés sur le volet".

Pendant une journée et demie Madame Gardel a eu, de la bouche des professionnels de terrains, des exemples concrets de dysfonctionnements ou de projets, qu'il serait intéressant pour tous, à développer au plus vite !

- La Directrice de l'ARS propose de lui faire remonter **nos projets soignants** nous assurant des échanges et un financement possible pour les projets retenus !

*Ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner,  
mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu.*

## Les postes soignants

*Préalable important : L'intersyndicale et le Comité de Grève ont refusé toute solution de redéploiement des moyens des autres (Dieppe, le Havre, Evreux, Caen...) vers le Rouvray avec la même force que nous refusons le redéploiement de nos moyens vers les autres ! Nous avons exigé des moyens "autres" et les enveloppes disponibles étaient très très serrées...*

Mercredi 6 juin : 0 poste

Jeudi 7 juin (à midi) : 16 postes

Jeudi 7 juin (à 21h) : 21 postes

Vendredi 8 juin (à 12h) : **30 postes (21 pour 2018 et 9 pour 2019)**

Les 30 postes sont :

- "fléchés" sur le papier, mais **les affectations restent à négocier en interne**
- **Pérennes**, donc intégreront l'effectif du CHR et **seront reconduits tous les ans.**
- **Indépendants des recrutements à venir** liés aux projets Ado et UHSA

## L'Unité d'Hospitalisation Adolescents

Les conclusions des groupes de travail devant quantifier les besoins en lits d'hospitalisation seront transmises à l'ARS en septembre. D'ores et déjà l'ouverture d'une Unité "provisoire", en attendant une future nouvelle UF "calibrée" et dotée en personnels, est actée. C'est donc le projet "Drs Pasquier/Belloncle" qui semble réalisable rapidement (personnels du secteur 7 et de l'UMA) autour de 8 lits d'hospitalisation.

A terme donc c'est bien une nouvelle Unité ADO qui verra le jour au Rouvray **accompagnée des recrutements nécessaires à son fonctionnement !**

## L'Unité d'Hospitalisation Spécialement Aménagée

Ce type d'UF spécialisée dans la prise en charge des patients détenus est encore rare en France. La plus proche de nous est à Lille... Son fonctionnement est articulé autour d'une double équipe : agents de la Pénitenciaire (Ministère de l'intérieur) et agents de la FPH (Ministère de la Santé). Le CH du Rouvray avait cette UF demandée dans son projet d'établissement... bien avant la création de l'UMD ! C'est dans l'attente de l'ouverture d'une UHSA, et par défaut, que le Secteur 10, puis le 5 ont travaillé sur une solution d'attente : l'UF Badinter. Cette UF était donc destinée à assurer un accueil pour cette population carcérale dans l'attente de l'ouverture d'une vraie UHSA ! Début 2018 en demandant au Rouvray de prendre en charge les patient détenus relevant du CH du Havre l'ARS, implicitement, donne à cette unité une dimension Régionale. En actant la création d'une UHSA au Rouvray les pouvoir publics reconnaitrons donc le travail déjà assumé par l'établissement.

Les UHSA, comme les UMD, sont "normées" nationalement (nombre de lits, d'agents, type des locaux, sécurités...). **Les recrutements seront donc prédéfinis** et interministériels !

**Mise en stage des contractuels / arrêt des fermetures extra hospitalières / paiement des jours de grève :** Tous ces points abordés lors des négociations sont du ressort du Chef d'établissement et seront donc abordés lors de négociations locales à venir avec le Directeur avec qui l'Intersyndicale va très vite prendre rendez-vous ! **les négociations continuent....**

*Ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner,  
mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu.*